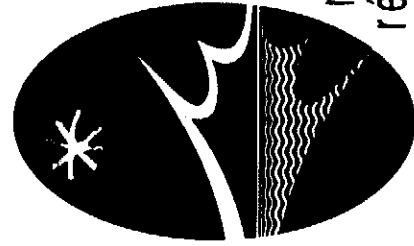


**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU
MASSIF DES BAUGES
ET LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
USEP DE SAVOIE ET HAUTE SAVOIE**



**Parc
naturel
régional
du Massif
des Bauges**

USEP

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES
ET LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX USEP DE SAVOIE ET HAUTE SAVOIE**

Entre

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, représenté par son Président, André Guerraz

Et

Le Comité départemental USEP de Savoie, représenté par son Vice - Président, Noël Regnier

Le Comité départemental USEP de Haute Savoie, représenté par son Président, Gilles Segay,

il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), seule fédération sportive habilitée à intervenir à l'école primaire, a reçu du Ministère de l'Education Nationale une mission de service public portant sur la construction d'une véritable culture sportive et la contribution à l'engagement civique et social de tous les élèves. C'est dans le cadre de cette mission que les Comités départementaux USEP et leurs instances et associations locales organisent des rencontres et manifestations dont la finalité ne se résume pas à la pratique sportive : l'USEP souhaite, à travers ce vecteur, développer les valeurs indispensables à la construction de citoyens autonomes, responsables et ouverts aux enjeux de leur environnement.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges est un territoire expérimental et qualifié par le label « Parc naturel régional » attribué par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

Dans le cadre de la nouvelle charte, l'une des missions du Parc est de sensibiliser et d'informer le public afin d'induire un comportement responsable permettant un développement économique et social dans le respect des patrimoines naturel et culturel.

Dans le respect de leurs missions et prérogatives, le Parc naturel régional du Massif des Bauges et les Comités départementaux USEP de Savoie et Haute Savoie souhaitent s'engager dans un partenariat concourant à la réalisation des objectifs de chacun.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre le Parc naturel régional du Massif des Bauges et les Comités départementaux USEP de Savoie et Haute Savoie pour les événements sportifs et manifestations organisés par l'USEP à destination des élèves de l'enseignement primaire sur le territoire du Parc.

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- mettre en cohérence les actions éducatives du Parc et de l'USEP ;
- intégrer la découverte de l'environnement lors des manifestations sportives ;
- faire découvrir le territoire du Parc et ses enjeux par les activités sportives de pleine nature ;
- former des citoyens responsables et solidaires ;
- permettre aux participants de connaître le Parc et son rôle ;
- soutenir les initiatives de l'USEP sur le territoire du Parc.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'USEP

Les Comités départementaux USEP de Savoie et Haute Savoie s'engagent à :

- > proposer des pratiques n'ayant pas d'impact sur les différents milieux du massif. A cet effet, ils se renseignent auprès du Parc naturel régional, de l'Office national des forêts et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, des sites et périodes où organiser les événements ;
- > faire parvenir aux classes participantes les documents présentant le Parc naturel régional du Massif des Bauges afin de préparer leur venue sur le site ;
- > proposer lors de leurs manifestations un atelier, préparé en collaboration avec l'équipe technique du Parc, présentant une thématique du Parc : faune, flore, architecture, agriculture...
- > inscrire leurs manifestations dans une démarche éco-citoyenne, respectueuse du développement durable ;
- > valoriser, dans la préparation et le déroulement des manifestations, le partenariat noué avec le Parc ;
- > associer le personnel technique du Parc à l'organisation et au déroulement des manifestations.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges s'engage à :

- > préciser à l'organisateur l'axe de communication qu'il souhaite développer sur chaque manifestation ;
- > mobiliser son personnel technique dans la préparation et le déroulement des manifestations ;

- > soutenir chaque année deux manifestations du Comité départemental USEP de Savoie et deux de la Haute Savoie;
- > participer financièrement à hauteur de 400€ à quatre événements USEP (deux en Savoie et deux en Haute-Savoie) respectant les termes de cette convention. Cette aide sera attribuée au vu du bilan technique et financier de chaque manifestation.

ARTICLE 4 : DURÉE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION.

La présente convention prend effet au 12 mars 2008 et est valable pour une durée de trois ans. Elle peut être dénoncée par l'une des parties en cas de non-respect des engagements ci-dessus définis, avec préavis de 3 mois.

Convention signée en trois exemplaires originaux au Châtelard le 12 mars 2008.

Le Vice - Président du Comité
départemental USEP
de Savoie



Noël REGNIER

Le Président du Parc
naturel régional du
Massif des Bauges



André GUERRAZ

Le président du Comité
départemental USEP
de Haute Savoie



Gilles SEGAY